

SOMMAIRE

Page

Allocution de M. Mamadou Dia, premier ministre
de la République du Sénégal 1277

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

Allocution de M. Mamadou Dia,
premier ministre de la République du Sénégal

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): L'Assemblée est réunie ce matin pour entendre une allocution de M. Mamadou Dia, premier ministre de la République du Sénégal, à qui je donne maintenant la parole.

2. **M. MAMADOU DIA** (Premier Ministre de la République du Sénégal): Le Ministre des affaires étrangères de la République du Sénégal a déjà eu l'honneur de faire part à votre assemblée de la joie de notre pays de pouvoir entrer pleinement dans le concert des nations, assumer sa part de responsabilités dans la prodigieuse construction commune d'un monde nouveau, qui est la tâche fondamentale de l'ONU, et que tous les regards des hommes considèrent avec espoir. Notre joie était d'autant plus grande que deux éléments lui donnaient une signification particulière.

3. Tout d'abord, la décolonisation s'est faite chez nous dans la paix, sans qu'il y ait de sang versé. A la différence de nombreux autres épisodes de libération nationale, ce processus d'évolution pacifique a permis de conserver intacte l'amitié entre notre peuple et le peuple de la nation ex-colonisatrice.

4. Certains s'en sont étonnés, mais rien n'est pourtant plus logique. L'amitié entre deux peuples ne signifie pas — elle signifie même toujours le contraire — que subsiste la domination du plus fort sur le plus faible. C'est en toute liberté que nous le disons; et nous continuerons, avec la même probité intellectuelle, à apprécier librement nos amis et à nous défier des entreprises de ceux qui voudraient faire peser à nouveau sur nous une tutelle que notre situation nouvelle nous a appris à ne plus pouvoir supporter.

5. Après la liberté acquise dans la paix et l'amitié, nous avons un autre sujet de profonde satisfaction. C'est l'accueil unanime et chaleureux de votre assemblée, qui admettait avec le même élan les nouvelles nations africaines de notre "classe d'âge", avec lesquelles nous avons tant de liens étroits, portant ainsi le témoignage que l'Afrique est devenue un continent majeur, bientôt totalement majeur, nous l'espérons. Ce sera en effet l'un de nos devoirs les plus sacrés d'obtenir que tous nos frères nous rejoignent dans cette assemblée, et que la présence africaine au monde s'accomplisse pleinement, par la voix d'une Afrique totalement libérée et responsable de son destin.

6. Certes, quelques notes divergentes apparaissent dans la politique des nouvelles nations africaines. Mais nous sommes persuadés qu'elles se réduiront de jour en jour à de petites histoires de famille, que nous avons commencé de régler entre nous et chez nous, en faisant valoir, en plus de nos intérêts communs, la grande certitude de notre fraternité.

7. Je ne voudrais pas vous entretenir de nos seuls sentiments. Nous savons que nous venons vous rejoindre dans un monde de problèmes et d'angoisse: il est de notre devoir de les assumer avec vous pleinement, sans déroba. Notre audace à vouloir de toutes nos forces contribuer à les résoudre rencontrera, j'en suis assuré, votre pleine compréhension et votre attentive indulgence.

8. Depuis longtemps, bien avant que nous eussions le pouvoir de nous exprimer, nous nous sommes efforcés de réfléchir aux grands événements internationaux; nous nous sommes sentis solidaires du monde qui cherche son grand équilibre, par-delà les tensions et les heurts d'une histoire vertigineuse.

9. Nous avons acquis la conviction que les protagonistes, qui sont engagés à fond dans les joutes au travers desquelles s'accomplit cette histoire, sont à tel point talonnés par l'événement qu'il leur reste peu de latitude pour mesurer une certaine dimension humaine des problèmes. Pourtant, hors de cette perspective, l'on ne peut rompre cette dialectique de la bataille qu'il faut gagner à tout prix sous peine de subir, plus que la défaite, la dérouté de son propre système. Nous avons donc tenté de réfléchir, d'abord, sur la doctrine fondamentale qui doit être acceptée par tous les peuples; sans quoi, il ne peut y avoir de communauté internationale.

10. Je vais tenter de vous exposer la perception que nous en avons lorsque l'on observe le monde à partir de l'Afrique. Je serai ensuite en terrain bien plus solide, pour mieux apprécier les objectifs de notre action commune, et en déduire les moyens qui s'offrent à nous pour les réaliser dignement.

11. Je ne pense pas qu'un seul des grands problèmes qui écartèlent le monde soit soluble en dehors d'une construction d'ensemble, donc d'une conception d'ensemble. C'est donc par la définir — ou tenter de le faire — qu'il faut commencer.

12. Dans le remarquable discours qu'il a prononcé devant cette assemblée, le 22 septembre dernier, le président Eisenhower déclarait:

"Il faut aux Nations Unies, pour que leur action soit couronnée de succès, l'impulsion première de la noble idée suivant laquelle une véritable communauté internationale ne peut édifier la paix dans la justice que si les hommes acceptent de travailler patiemment ensemble, dans un climat de vraie confiance." [868^e séance, par. 82.]

13. Le lendemain, 23 septembre, dans un discours également très remarquable, le président Khrouchtchev déclarait à son tour :

"C'est précisément pour faire triompher la paix et la tranquillité, pour servir la paix et la sécurité des peuples, qu'a été créée l'Organisation des Nations Unies, et nous voudrions espérer que les décisions auxquelles on parviendra à la présente session de l'Assemblée générale nous rapprocheront du but que l'humanité entière recherche: la paix dans la justice." [869^{ème} séance, par. 110.]

14. Ainsi donc les chefs les plus éminents des deux grandes coalitions mondiales formulent, selon des termes curieusement similaires, les grands objectifs de leur action internationale: construire la paix dans la justice. Par malheur, il faut constater qu'à travers ce paradoxe verbal nous sommes au cœur d'un conflit gigantesque, qui serait dérisoirement sans objet si les mots avaient pour l'un et pour l'autre le même sens. Pourquoi donc? Parce que la paix n'est pas un bien en soi; elle est seconde par rapport à la justice, et la justice pour l'Est ou pour l'Ouest ne correspond pas au même schéma de l'ordre du monde. C'est cette dure vérité qu'il nous faut accepter de regarder en face, si l'on veut progresser et tenter de résoudre la grande contradiction.

15. Et tout d'abord, au cœur même de cette contradiction, il y a les Nations Unies, l'Assemblée où nous sommes.

16. L'analyse des grands débats dont l'Organisation des Nations Unies a été le théâtre, et parfois même l'occasion, au long de ces dernières années, semble montrer une évolution profonde de toutes les données des problèmes fondamentaux qui nous préoccupent, et qui tendent à devenir des questions de vie ou de mort, non seulement pour une civilisation, mais pour toutes les civilisations, non seulement pour un groupe humain, mais pour tous les hommes.

17. Ceci explique, comme l'exprimait récemment le représentant de l'Inde devant la Première Commission [1094^{ème} séance], que nous, petites nations, puissions nous sentir concernés, au même titre que les grands peuples, par cette conjoncture redoutable.

18. En cherchant à percer le sens de cette proche histoire de l'ONU, l'on en vient à penser que cette instance suprême, construite par-dessus les nations, avec toutes les nations, n'est plus essentiellement, hélas! le lieu du dialogue où se rejoignent les problèmes, où l'on vide les querelles, pour accéder à une coopération dont la nécessité s'impose de plus en plus, dont tout le monde parle, mais que l'on pratique faiblement en dehors du domaine des armes et des machines de guerre.

19. L'Organisation des Nations Unies est devenue un théâtre de la guerre froide. Deux grands blocs s'y affrontent quotidiennement, tantôt avec fureur et fracas — à tel point que l'on se demande si l'édifice qui joue encore le rôle de bouclier ne viendra pas à voler en éclats — tantôt la compétition, qui n'en est pas moins âpre, prend la figure de manœuvres procédurières, de tactiques et de surenchères, véritable guerre de mouvement, après — ou parfois pendant — la guerre de positions.

20. Les objectifs des blocs nous apparaissent clairement, à nous qui, n'étant pas totalement écrasés dans leur dialectique globale et faisant souvent figure d'enjeu, pouvons les mieux percevoir.

21. Les objectifs donc, et les stratégies, sont, la plupart du temps, étrangement parents. Chaque bloc est persuadé que sa logique le porte dans le lit majeur de l'histoire, qu'il possède seul et exclusivement la vérité. Fort de cette exclusive vérité, il se fait un devoir de mener une croisade. Ainsi, pour chaque camp, la défaite de l'autre est l'objectif avoué. Il n'y a pas de solution intermédiaire à plus ou moins long terme.

22. Ainsi donc, il n'y a jamais eu de véritable coexistence pacifique, puisque ce terme aurait dû signifier tolérance de deux systèmes admettant leur diversité, dans le respect de leurs options réciproques. Cette coexistence, à laquelle on se réfère sans cesse, n'est donc pour le moment qu'un mythe. Nous pensons d'ailleurs qu'une coexistence pacifique signifiant juxtaposition passive de deux blocs est une vue de l'esprit, stérile et inapte à résoudre les problèmes.

23. Il s'est établi entre les blocs une compétition intense qui, par le jeu et la théorie des risques calculés — les armes de chacun étant de plus en plus redoutables dans leur masse et leur puissance — risque de déclencher le cataclysme et l'anéantissement. Mais les blocs ne contrôlent pas encore l'ensemble du monde. Singulièrement, les jeunes nations demeurent un enjeu de choix qui provoque toutes les entreprises possibles de séduction ou de chantage déguisé. On entend ainsi dire couramment que celui des deux blocs qui saura faire passer dans son camp les pays du tiers monde aura probablement marqué les points décisifs.

24. Voici donc en quel carrefour nous sommes, nous, nations du tiers monde, contraintes de nous définir par rapport à cette situation, tiraillées entre la nécessité vitale de trouver les ressources nécessaires à notre développement, c'est-à-dire à notre survie en tant que nations, et d'autre part l'existence de dignité et de sauvegarde de nos valeurs propres de civilisation, qui nous commande de ne point nous laisser dissoudre dans un combat qui nous dépasse et nous écrase.

25. Je sais que la tentation s'offre à nous de nous maintenir en équilibre entre les deux blocs opposés qui veulent nous attirer dans leur clientèle et tenter de sauver une façade d'indépendance. Mais cette voie, qui peut, bien que je n'en sois guère assuré, sembler praticable à de grandes nations, nous paraît plus qu'aventureuse pour de petits pays qui pourront difficilement amortir les coups des surenchères. Dans un champ de compétition si vive, le cheminement perpétuel sur une ligne de crête nous paraît infiniment redoutable.

26. Alors, que nous reste-t-il à faire? Y a-t-il une solution? C'est ce qu'il nous faut définir très vite. C'est notre stratégie qu'il faut penser, en fonction de ce que nous voulons être. Je ne crois pas que l'entreprise, si difficile et si ambitieuse soit-elle, soit vouée nécessairement à l'échec. En tout état de cause, nous ne pouvons pas éluder ce problème. Je pense même qu'à travers cette réflexion partant de nous, les blocs peuvent trouver l'occasion de reconsidérer complètement leur dialectique, pour lui donner enfin cette dimension humaine sans quoi nous ne pensons pas que l'humanité puisse survivre.

27. En effet, nous croyons que, malgré l'exaltation de l'homme que l'on affiche dans l'un et l'autre camps, les armes de propagande masquent un certain échec et dissimulent le même risque de ne pas assumer la vocation de l'époque où nous vivons.

28. Dans nos pays où, malgré notre indigence matérielle et parfois notre grande misère, l'homme est resté davantage aux prises à la fois avec ses dimensions communautaires et ses dimensions spirituelles, nous pouvons avoir mieux conscience de ce qu'il y a d'un peu monstrueux dans les solutions des uns et des autres, qui se présentent comme étant avant tout techniques.

29. Nous pensons qu'il n'est pas possible de poursuivre avec succès le dialogue entre les peuples, si tous ne cherchent pas, avec la même bonne volonté, à percevoir les lignes essentielles de l'évolution du monde dans lequel nous avançons, et qui ne se fait pas totalement par la seule volonté des hommes. Le bon sens laisse apparaître que rien ne sera jamais résolu si l'on ne cherche pas, avant tout, à définir ce que sera le monde de demain, le monde d'après les blocs.

30. Ce monde de demain, s'il existe, si la dévastation ne vient pas tout balayer, nous semble devoir se faire en rejoignant la perspective fondamentale de Teilhard de Chardin, dans le sens, simultanément, d'une totalisation des structures organiques des peuples et d'une exaltation conséquente des valeurs humaines; non pas dans une voie moyenne qui serait statique, entre les systèmes en présence. Bien plus, par-delà le marxisme actuel, et aussi par-delà le libéralisme actuel qui se réclame parfois du personnalisme, dans une nouvelle dialectique d'équilibre dynamique entre la meilleure part de ces deux courants fondamentaux qui résument l'essentiel des forces agissant sur le monde d'aujourd'hui, je veux dire la socialisation et la personnalisation.

31. Sur le plan des réalités concrètes, cela implique que, pour une croissance équilibrée du monde, chacun des deux blocs admette l'existence de l'autre et le dialogue positif avec l'autre, au niveau des valeurs — donc qu'il accepte une certaine influence de l'autre — qu'il admette que cessent les réactions d'intégrisme malfaisant, qui se traduisent autant par la chasse aux sorcières du maccarthysme ou que la liquidation des prétendus "déviationnistes".

32. Nous devons travailler de toutes nos forces pour que le bloc de l'Est accepte une réintégration des valeurs spirituelles fondamentales qui doivent avoir leur place à l'intérieur de tout socialisme véritable.

33. Nous porterons tout autant nos efforts pour faire reconnaître au bloc de l'Ouest qu'il ne peut s'obstiner à nier l'organisation socialiste, au sens le plus noble du terme, des rapports des hommes et des peuples.

34. Je sais qu'il serait naïf de croire que ce rapprochement se fera sans d'immenses difficultés, mais je pense aussi que, tant que nous n'aurons pas, tous ensemble, posé le problème à ce niveau-là, nous n'aurons résolu que des aspects seconds de toutes les questions, et que nous continuerons à courir le risque de l'explosion globale. La paix définitivement acquise ne peut être gagée que sur cette rencontre des peuples.

35. La mission de l'Afrique à l'Organisation des Nations Unies, qui n'est pas encore tout entière passée dans l'engrenage de la guerre froide — mais pour combien de temps? — est peut-être de tenter d'apporter un témoignage sincère de ce que peut devenir un continent qui veut s'organiser et promouvoir une coopération accrue en son sein, sur la base d'un socialisme qui veut respecter les valeurs spirituelles de l'homme. Encore faut-il que cette Afrique soit

résolue à rester authentiquement africaine, au milieu des surenchères qui se la disputent, en élaborant elle-même sa propre stratégie, en traçant elle-même sa propre voie, en élaborant elle-même sa propre doctrine internationale qui ne peut être que celle de la coopération ouverte et du dialogue libre, sans exclusive.

36. De cette doctrine dont j'ai tenté de définir l'esprit tendant à la solution de la contradiction fondamentale du monde actuel, en combinant la socialisation et la personnalisation, au lieu de les opposer, découlent pour nous, socialistes africains, un certain nombre de solutions aux problèmes actuels. Je n'entreprendrai point de vous les exposer, afin de ne pas abuser de la bienveillante attention que veut bien m'accorder votre illustre assemblée. Qu'il me soit simplement permis de dégager quelques principes généraux concernant les principales questions qui figurent à l'ordre du jour de la présente session.

37. Tout d'abord, il ne suffit point de proclamer la coexistence, il faut l'organiser et, si possible, l'institutionnaliser par une série de réformes assurant le fonctionnement de la démocratie à l'échelle internationale.

38. Notre rôle à l'ONU doit être de contribuer à la définition des objectifs et des moyens d'une action internationale nouvelle ouvrant la voie à la construction d'une véritable démocratie mondiale.

39. Nous sommes prêts, en ce qui nous concerne, à témoigner de notre fidélité à la démocratie en signant la convention des droits de l'homme préparée par la Commission des droits de l'homme à l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons que la Charte ne doit pas demeurer à cet égard un simple document déclaratif, mais que les Etats doivent s'y conformer dans leurs régimes intérieurs respectifs, car la décolonisation ne cessera d'être un principe à usage externe qu'avec une démocratisation totale des régimes des nations, des systèmes de gouvernement, des structures économiques et sociales internes. Au surplus, au siècle de la promotion des masses et de la socialisation, une déclaration des droits de l'homme ne revêt sa pleine signification que si elle est complétée par une déclaration des droits des peuples proclamant notamment ce droit qui s'impose de plus en plus: le droit au développement économique et social.

40. La démocratie mondiale sera, en effet, économique et sociale, ou elle ne sera pas. C'est pourquoi nous nous réjouissons de toute tentative, fût-elle modeste, tendant à résoudre le problème du sous-développement. Nous avons salué la création de l'Association internationale de développement. Nous pensons qu'il faut coordonner et élargir les efforts de l'Organisation internationale en leur donnant comme objectif le plus proche possible la création du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUNFED) que la Conférence historique de Bandoung, en 1955, a situé au centre de sa revendication économique et celle d'un fonds de stabilisation des matières premières.

41. Il n'est pas douteux qu'un problème aussi préoccupant que celui du désarmement ne trouvera sa solution positive et réaliste qu'organiquement liée à la coopération économique et sociale assurant le réinvestissement des moyens libérés au fur et à mesure.

42. Comme il est naturel à un pays qui a parcouru toutes les étapes de la décolonisation, le Sénégal s'est

pleinement associé à la résolution de l'Assemblée générale sur la fin du système colonial [1514 (XV)]. Est-il utile de préciser que, si nous entendons en finir avec le vieux colonialisme et ses séquelles, ce n'est point pour tomber sous de nouvelles formes de domination de l'ordre politique, économique ou stratégique? Notre anticolonialisme n'est point à sens unique; il s'inspire de l'esprit universaliste des pionniers de la démocratie, qu'ils soient français ou américains. Ai-je besoin d'ajouter que l'Organisation des Nations Unies elle-même devra prêcher d'exemple dans tous les domaines, et d'abord sur le plan de la démocratisation de ses structures, de ses organes et faire rapidement droit aux revendications des nations africaines relatives à l'augmentation des sièges au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social?

43. En ce qui concerne l'admission des nouveaux Etats, une politique de discrimination nous paraît tout à fait contraire à l'esprit de la Charte ainsi qu'à la jurisprudence de l'Assemblée générale. C'est pourquoi nous avons voté pour l'admission de la Chine communiste. Dans le même esprit, nous déplorons vivement que le problème de l'admission de la Mauritanie ait été posé sous l'angle du marchandage et de l'interférence dans nos décisions de la politique des blocs. Il faut qu'il soit entendu une fois pour toutes que tout jeune Etat, quelle que soit l'idéologie dont il se réclame, a le droit de siéger parmi nous. Nous nous devons de l'aider à trouver dans l'Organisation internationale la protection et les garanties que les petites nations sont en droit d'attendre de nous dans un monde dur, dominé par les puissants. Je tiens à réaffirmer à cette occasion notre solidarité au jeune Etat mauritanien et à exprimer le ferme espoir que l'injustice dont il a été victime sera bientôt réparée.

44. Je pense également que notre organisation serait bien inspirée en s'intéressant au sort de ces petites nations provisoirement scindées et mutilées à la suite de découpages artificiels et qui cherchent légitimement à recouvrer leur unité. Nous pensons dans ce cas que l'admission simultanée à l'Organisation des Nations Unies des fractions séparées d'une même nation peut être un pas en avant dans la voie du retour au dialogue et de la recherche des rapports de coopération.

45. Mais le banc d'épreuve de notre organisation internationale, le test suprême qui donnera la mesure de son efficacité et de la grandeur de sa mission réside dans les capacités dont nous aurons à témoigner pour aider à la solution des conflits actuels qui sont particulièrement douloureux pour tous nos peuples et surtout pour les peuples africains et dont il est devenu superflu de démontrer qu'ils menacent la paix internationale, je veux parler du Congo et de l'Algérie,

46. A l'occasion des débats qui s'institueront notamment sur l'Algérie, nous nous réservons de faire connaître plus en détail notre point de vue. Pour l'instant, je voudrais me borner à formuler quelques principes généraux qui constituent selon mon gouvernement la base d'une solution pacifique, démocratique et juste de ces conflits.

47. Tout d'abord en ce qui concerne le principe de l'intervention de l'Organisation des Nations Unies. Je la crois tout à fait légitime et nécessaire. Mais à une condition toutefois: c'est qu'elle soit guidée par les principes démocratiques de la Charte, qu'elle contribue à aider à la solution des difficultés au lieu de les exacerber par l'intervention de certains facteurs

étrangers à la fois au problème et à l'intérêt des peuples en cause. Il ne s'agit donc point tant de dire que l'ONU doit intervenir que de définir les conditions, les modalités, l'étendue de son intervention pour que celle-ci obtienne son plein effet et contribue à la paix et à l'édification de la démocratie internationale.

48. Au Congo, nous pensons que l'Organisation des Nations Unies a eu pleinement raison d'intervenir pour tenter de rétablir la paix et pour que l'on sorte du chaos. L'action du Secrétaire général a été déterminante dans ce sens et je tiens à m'associer et à associer le Sénégal au légitime hommage qui lui a été rendu. Mais, si l'ONU a la mission de créer un climat de rapprochement et de favoriser la normalisation d'une solution détériorée, en revanche, pensons-nous, elle n'a aucun titre à fixer le régime ultérieur du Congo. Elle peut seulement formuler le vœu que ce régime soit le mieux adapté possible au pays, qu'il n'élude pas le problème des minorités et des fractions ethniques qu'un fédéralisme interne souple pourrait résoudre sans d'insurmontables difficultés. Mais il nous appartient de laisser aux Congolais leur autodétermination dont la Conférence de la "table ronde" de Bruxelles en 1960 n'a posé qu'un schéma hâtif et incomplet, il faut bien le dire.

49. Dans le climat actuel, l'exercice de cette autodétermination semble pratiquement impossible. Le Congo est soumis à tous les vents de la guerre froide et au jeu incessant de l'intervention des blocs stratégiques. De surcroît, les extrémismes les plus délirants de tous bords se donnent libre cours et toute solution constructive se trouve rendue presque impossible. C'est aux pays africains frères, pensons-nous, agissant sous le contrôle et dans l'esprit de l'Organisation des Nations Unies, qu'il appartient de faciliter la réunion d'une "table ronde" entre tous les mouvements congolais. Non plus à Bruxelles, mais en Afrique. Le plan d'aide économique au Congo ne saurait être établi avant que les structures d'accueil aient été mises au point à l'issue de cette "table ronde". L'Organisation des Nations Unies peut seulement porter des secours d'urgence pour faire face aux problèmes humains. Elle peut déjà rassembler les moyens de l'aide économique et technique. Mais cette aide, le Congo doit pouvoir l'accepter et en disposer librement.

50. Sur la question algérienne, notre position ne surprendra personne. Déjà vieux militants de la décolonisation, nous sommes pour l'autodétermination du peuple algérien dont nous avons salué la reconnaissance solennelle, pour la première fois dans l'histoire algérienne, par le général de Gaulle. Bien mieux, nous n'hésitons pas à proclamer ici que nous sommes pour une république algérienne indépendante, obéissant à la loi de la majorité et respectant les droits de la minorité ainsi que le principe en est admis par toutes les nations démocratiques modernes. Il n'est que justice de reconnaître, justice pour justice, que sur cet objectif fondamental, qui est celui de la révolution algérienne, le discours du général de Gaulle, en date du 4 novembre 1960, constitue une nouvelle étape sur le chemin de la décolonisation et une contribution positive à la paix. Une difficulté essentielle, comment se la dissimuler, consiste à faire passer ces principes dans la réalité, une réalité hélas! dominée par la guerre avec son cortège d'horreurs. Nous pensons, néanmoins, qu'en dehors des initiatives prises à différentes reprises, non pour entraver, ainsi que l'on s'est plu à le dire, mais pour préparer ou prolonger l'action de l'Organisation des Nations Unies, celle-ci

peut aider et doit aider à franchir les obstacles, à condition d'avoir une conception saine de la nature et des limites de son intervention. Le réalisme et l'honnêteté à l'égard de nos frères algériens nous commandent de dire que le rôle de l'ONU ne peut être d'imposer une solution ni même une procédure, mais de créer le climat nécessaire à la reprise du dialogue entre Français et Algériens.

51. Toute résolution sera bonne, à notre sens, qui, s'inspirant de cet esprit, ouvrira la voie à la négociation au lieu d'en reculer l'échéance et mènera à la paix au lieu de la compromettre. Car nous sommes résolument pour la paix négociée; car nous sommes résolument pour une "république algérienne", authentiquement algérienne, faite par et pour le peuple algérien. Nous nous méfions des solutions dont les auteurs savent qu'elles vont à l'encontre de ces objectifs essentiels, puisqu'elles consacrent la rupture au lieu de rapprocher, puisqu'elles prolongent l'état de guerre, avec des risques d'aggravation, au lieu de conduire à l'apaisement.

52. Loin de nous, cependant, la pensée d'écarter toute notion de garanties réciproques s'appliquant à la fois au cessez-le-feu et à la mise en œuvre d'une autodétermination qui soit une véritable autodétermi-

nation. Mais, quelles que soient les difficultés à vaincre, les déceptions à enregistrer, nous pensons que ces garanties ne peuvent résulter que de négociations directes que les Nations Unies ont le droit et le devoir d'exiger dans une recommandation d'unanimité internationale.

53. Telle est, à notre avis, l'orientation que doit prendre toute démarche de l'Organisation des Nations Unies qui veut être efficace, constructive et fidèle à l'esprit de cette institution, dans une affaire trop grave pour être objet de surenchère.

54. Vous m'excuserez d'avoir abusé de votre indulgente attention. Je ne me suis pas cru autorisé à faillir à une saine tradition qui est, au demeurant, un hommage à votre assemblée, c'est-à-dire un hommage permanent au dialogue, cette suprême ressource que les nations se prennent parfois à mépriser, mais toujours à leurs dépens. Ce ne sera pas l'une des moindres raisons de ma gratitude envers l'Assemblée que de m'avoir donné l'occasion, en renouant avec la tradition, de m'associer à l'hommage que nous devons tous au dialogue des peuples et dont les Nations Unies doivent être plus que le symbole: une image vivante. La survie des nations, petites ou grandes, en dépend.

La séance est levée à 11 h 40.